



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 7 JUILLET 2025**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

Les demandes de dérogation mineure sont les suivantes :

- « Autoriser la construction d'un garage isolé ayant une superficie de 104,10 mètres carrés et une hauteur de 5,50 mètres sur un terrain de 4 008,5 mètres carrés alors que le Règlement de zonage numéro 1259-2014 précise :
- à l'article 7.2.1.4.2, que pour les terrains ayant une superficie égale ou supérieure à 950 mètres carrés, la superficie maximale d'un garage isolé est de 75 mètres;
 - à l'article 7.2.1.4.3, que la hauteur maximale du garage autorisé est de 6 mètres, sous réserve de ne pas excéder la hauteur du bâtiment principal, qui, dans ce cas-ci, est de 4,72 mètres. »

L'immeuble en cause est situé au 46, rue des Cigales à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 13 juin 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière